

Approbation des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Daniel Dardenne, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des Comptes Administratifs,

Considérant la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2020 par Monsieur Carreau Michel,

Considérant que Monsieur Michel Carreau, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Daniel Dardenne pour le vote des Comptes Administratifs,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le comptable,

Vu l'avis de la Commission Administrative du 10 juin 2021,

Hors de la présence de Monsieur Michel Carreau, Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2020, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultat reportés Ville		2 118 304,88		1 500 129,42		3 618 434,30
Résultat reportés ex-SDE		739 060,48		1 496 792,06		2 235 852,54
Opérations de l'exercice	6 279 402,59	5 596 974,28	14 735 044,36	15 789 513,32	21 014 446,95	21 386 487,60
TOTAUX	6 279 402,59	8 454 339,64	14 735 044,36	18 786 434,80	21 014 446,95	27 240 774,44
Résultats de clôture		2 174 937,05		4 051 390,44		6 226 327,49
Restes à réaliser	2 919 000,00	778 000,00			2 919 000,00	778 000,00
TOTAUX CUMULES	2 919 000,00	2 952 937,05		4 051 390,44	2 919 000,00	7 004 327,49
RESULTATS DEFINITIFS		33 937,05		4 051 390,44		4 085 327,49
COMPTE ANNEXE POUR REGIE DES TRANSPORTS TERNOIS						
Résultats reportés		163 723,02		1 070,52		164 793,54
Opérations de l'exercice	0,00	23 404,55	150 921,12	151 001,54	150 921,12	174 406,09
TOTAUX	0,00	187 127,57	150 921,12	152 072,06	150 921,12	339 199,63
Résultats de clôture		187 127,57		1 150,94		188 278,51
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	187 127,57		1 150,94		188 278,51
RESULTATS DEFINITIFS		187 127,57		1 150,94		188 278,51

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE -HT-

Résultats reportés		51 537,23		1 485,51		53 022,74
Opérations de l'exercice	11 682,90	18 935,35	644 797,82	644 862,57	656 480,72	663 797,92
TOTAUX	11 682,90	70 472,58	644 797,82	646 348,08	656 480,72	716 820,66
Résultats de clôture		58 789,68		1 550,26		60 339,94
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	58 789,68		1 550,26	0,00	60 339,94
RESULTATS DEFINITIFS		58 789,68		1 550,26		60 339,94

COMPTE ANNEXE POUR ZAC LOTISSEMENT -HT-

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	20 719,53	20 719,53	20 719,53	20 719,53	41 439,06	41 439,06
TOTAUX	20 719,53	20 719,53	20 719,53	20 719,53	41 439,06	41 439,06
Résultats de clôture		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00		0,00

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats définitifs"

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire en application de la loi n° 82.213 modifiée et complétée par la loi du 22/7/82
Tergnier, le **01 JUL. 2021**
Le Maire,
Michel CARREAU

Pour extrait conforme
Fait à Tergnier, le mercredi 30 juin 2021
Le Président,
Daniel DARDENNE



Pour le Maire,
Monsieur Aurélien GALL,
1^{er} adjoint délégué.

N° interne de délibération	N°044
Date de transmission en préfecture de l'Aisne	01-07-2021
Identifiant unique de l'Acte	002-210207114-20210629-044-DE